

Montreuil, le 21 décembre 2024

Note aux opérateurs

Objet : TRANSIT – Mise en service d’une version évolutive de DELTA T P5
P.J. : Fiche 1 de la note aux opérateurs n° 24000219 du 22 novembre 2024 : les nouvelles fonctionnalités de DELTA T P5 – mise à jour du 21 décembre 2024

Les opérateurs sont informés de la mise en service, le 23 décembre 2024 à 9h00, d’une version évolutive de DELTA T P5, service en ligne dédié à la gestion des marchandises en transit.

Cette version est conforme aux exigences réglementaires concernant la date limite de présentation des marchandises¹.

Depuis la mise en service de DELTA T P5 le 25 novembre 2024, les opérateurs non expéditeurs agréés qui déposent une déclaration en procédure normale ne peuvent plus saisir la date limite de présentation des marchandises, comme c’était le cas en phase 4.

A compter du 23 décembre 2024, tous les opérateurs, expéditeurs agréés et non expéditeurs agréés, qui déposent une déclaration de transit dans DELTA T, devront systématiquement remplir le champ « *date limite de présentation des marchandises* ».

La date limite de présentation correspond à la date à laquelle le transit doit arriver au bureau de destination déclaré. Cette date doit être fixée de manière à ce que le délai de présentation des marchandises ne soit pas supérieur à quinze jours à compter de la date de dépôt de la déclaration. Sans cette donnée, la déclaration de transit ne pourra pas être validée.

La fiche 1 de la note de mise en service de DELTA T P5 adressée aux opérateurs le 22 novembre 2024 est mise à jour en conséquence. Le guide utilisateur de DELTA T P5 et la fiche relative au dépôt de la déclaration DTI en procédure normale sont également actualisés. Vous trouverez cette documentation en ligne, à l’adresse suivante : <https://www.douane.gouv.fr/service-en-ligne/declaration-de-transit-douanier-delta-t>

Le chef du bureau,

BARON
Michel
Signature
numérique de
BARON Michel
Date : 2024.12.21
09:27:28 +01'00'
Michel BARON

¹ Cette version corrige également plusieurs anomalies relatives à la notification d’arrivée.